



# BULLETIN D'INVITATION À L'INSCRIPTION SAISON ESTIVALE 2017

Club de soccer de Maria

Bonjour à tous,

Le Club de soccer de Maria est heureux de vous inviter à l'inscription pour sa saison de soccer estivale 2017. Comme l'an dernier, l'inscription se fait directement en ligne sur le site web du club en suivant les instructions :

<http://www.soccerbdc.com/>

**Cette invitation ne s'adresse pas seulement aux joueurs, mais aussi aux entraîneurs et aux arbitres. Il est donc important que tous s'y inscrivent !**

Pour les personnes qui désirent de l'aide à l'inscription, nous ferons 2 séances qui auront lieu:

- Le mercredi 19 avril de 19h00 à 20h00
- Le jeudi 27 avril de 19h00 à 20h00

et qui se tiendront au Chalet des sports de la Municipalité de Maria, sis au 65, rue des Voltigeurs.

Toutes autres personnes désirant se joindre à notre équipe de bénévoles ou comme membre du conseil d'administration du Club de soccer de Maria, peuvent nous manifester leur intérêt lors de ces séances ou en transmettant leur intention à l'adresse [darlen@soccerbdc.com](mailto:darlen@soccerbdc.com)

Nous vous invitons par ailleurs à consulter régulièrement le site [www.soccerbdc.com](http://www.soccerbdc.com) . Consultez également la page FaceBook du Club de Soccer Baie-des-Chaleurs.

## Coûts d'inscription

Les tarifs d'inscription de la saison estivale 2017 sont les suivants :

- Joueur de catégorie U-4 : 35,00 \$ / joueur
- Joueur de catégorie U-6 à U-8 : 95,00 \$ / joueur (incluant les frais d'affiliation à l'ARSEQ\*)
- Joueur de catégorie U-10 à U-16 : 105,00 \$ / joueur (incluant les frais d'affiliation à l'ARSEQ\*)
- Entraîneurs et arbitres: aucun frais

\*Association régionale de soccer de l'Est du Québec

Rabais de 10 \$ pour le deuxième enfant d'une même famille et de 20 \$ pour le troisième enfant d'une même famille.

**Frais de retard** : des frais additionnels de 25,00 \$ par enfant seront perçus pour toute inscription qui se fera après le 28 avril 2017.

**Remboursement** : un remboursement des frais d'inscription est possible advenant qu'un enfant désire abandonner. Toutefois, la date limite du remboursement est le 1 mai 2017.

Les montants concernent uniquement la participation au soccer "Local". Pour les joueurs désirants aussi participer dans une équipe de la ligue "A", veuillez noter que des frais additionnels, à déterminer, seront exigibles.

Pour les familles qui ont besoin d'un soutien financier, il existe des programmes pouvant leur venir en aide. Pour toute information à ce sujet, nous vous invitons à nous contacter par courriel à l'adresse [darlen@soccerbdc.com](mailto:darlen@soccerbdc.com) ou à contacter le Centre d'action bénévole St-Alphonse-Nouvelle.

**Prendre note que les frais d'inscriptions devront obligatoirement être réglé avant que l'enfant se présente à sa première séance d'entraînement extérieure afin de répondre aux exigences des assurances.**

## **Inscription pour les équipes BDC**

Lors de l'inscription en ligne, on vous demandera également votre intérêt à la participation de votre enfant dans une équipe BDC. Les entraînements de ces équipes commenceront en gymnase au début mai.

## **Direction technique du Club de soccer BDC**

Depuis l'été passée, le Club de soccer BDC peut compter sur Mikaël Garnier, notre directeur technique. Ce dernier occupe depuis son arrivée un poste quasi-permanent avec nous. L'an dernier, son emploi était divisé à 50% pour le Club de soccer BDC et 50% pour l'ARSEQ. Cette année, sa division du temps passe à 75% pour notre Club et 25% pour l'ARSEQ.

Le dévouement et le dynamisme de Mikaël se sont rapidement faits sentir parmi nous. Bien installé dans la Baie-des-Chaleurs, Mikaël s'est rapidement intégré à notre milieu. En plus de compter sur cette ressource de qualité, la direction technique du Club de soccer BDC pourra aussi bénéficier cet été sur l'appui d'un stagiaire provenant de l'Europe.

Les équipes locales de tout le territoire ainsi que les équipes BDC bénéficieront de la présence, de l'expérience et des compétences de cette direction technique.

## **Camps de soccer**

Des camps de soccer mené par la direction technique du Club de soccer BDC auront lieu sur tout le territoire au courant de l'été. Ces camps s'adresseront prioritairement à tous les joueurs du Club de soccer BDC de U5 à U16. Toutefois, quiconque qui n'est pas inscrit au Club, pourra aussi s'y inscrire en payant, en plus des frais d'inscription, le coût relatif à l'affiliation auprès de la Fédération de soccer du Québec. Le joueur peut choisir le camp de soccer qui lui convient peut importe sa localité. Le contenu de chaque camp sera identique.

Pour connaître l'horaire des camps, rendez-vous sur notre site web et cliquez sur la rubrique "Planification de l'été 2017 - Horaire". Nous vous tiendrons informé dès qu'il sera possible de procéder à l'inscription.

## **Formations pour les entraîneurs et arbitres**

Le Club de soccer de Maria défraie les coûts d'affiliation de même que les formations à suivre des ses entraîneurs et de ses arbitres.

Pour connaître l'horaire des formations, rendez-vous sur notre site web et cliquez sur la rubrique "Planification de l'été 2017 - Horaire". Les parents et enfants qui désirent suivre l'une ou l'autre de ces formations sont priés de nous le faire savoir en m'adressant un courriel.

## **Équipement**

Les joueurs devront fournir:

- leurs souliers à crampons de plastique;
- leur protège-tibia;
- leur culotte courte;
- les bas.

Le Club fournira:

- le gilet (lorsque les équipes seront formées);
- les ballons.

Si des joueurs ont en leur possession des gilets de l'an dernier, ils doivent les rapporter lors des soirées d'inscription.

## Club de soccer Baie-des-Chaleurs

Le Club de soccer Baie-des-Chaleur se divise ainsi:

La division Ouest regroupant les équipes de :

- Nouvelle
- Carleton-sur-Mer
- Maria
- New Richmond

La division Est regroupant les équipes de :

- Caplan
- St-Alphonse
- Bonaventure
- Paspébiac

Les équipes sont formées dans chacune des localités. Cette année encore, les parties durant la saison régulière "Local" seront disputées autant que possible avec les organisations de notre division. Des parties nous opposants à des équipes de la division Est sont toutefois possible si le nombre d'équipes d'une catégorie est insuffisant.

La formation d'équipes de la ligue "A" s'adresse aux joueurs qui désirent jouer davantage et dans une équipe plus compétitive durant l'été. **Il est important de noter que pour participer dans une équipe de la ligue "A", il faut obligatoirement être un joueur actif du soccer "Local",** à moins que dans sa division il n'y ait pas d'équipe régulière dans la catégorie pour laquelle le joueur évolue ou à moins d'être de catégorie U-16 où le joueur pourra seulement jouer dans une équipe de la ligue "A" s'il le désire. **Dans ce cas, le joueur doit tout de même s'inscrire en ligne.**

## Affiliation à la Fédération de soccer du Québec

Tous les joueurs de catégories U-6 à U-16, de même que les entraîneurs-chefs et les arbitres doivent être affiliés à la Fédération de soccer du Québec.

La prise de photos des membres affiliés (joueurs, entraîneurs-chefs et arbitres) est obligatoire. Cette prise de photo concerne les nouveaux membres ainsi que les membres affiliés par le passé, mais dont la photo est expirée (voir la carte passeport). Cette année, la prise des photos sera effectuée vers le début des entraînements extérieurs. La date exacte vous sera communiquer ultérieurement.

**Carte d'affiliation** : Afin de faciliter le processus de cueillette des cartes de joueurs, c'est le club de soccer de Maria qui amassera et gèrera les cartes de ses membres. Si vous avez en main la carte d'affiliation valide de l'un ou de vos enfants, nous vous prions de nous les apporter durant l'une ou l'autre des séances d'inscription.

## Catégorie U-4

Pour la catégorie U-4, la formule sera la même que l'année dernière, à savoir des périodes de jeux sans parties les opposants à une équipe adverse. Ainsi, il n'y a pas nécessairement d'entraîneur attiré pour cette catégorie. Le Club de soccer de Maria fait plutôt appel à au moins deux personnes intermédiaires par lesquelles seront transigées les communications. **Pour cette catégorie, il est important de savoir que les parents des joueurs doivent embarquer avec leur enfant sur le terrain et participer activement aux jeux. L'animation des entraînements n'est pas seulement l'affaire des personnes intermédiaires.**

Cette catégorie s'adresse aux enfants nés en 2014 et 2013. L'affiliation des joueurs de cette catégorie n'est pas obligatoire. L'inscription dans cette catégorie ne peut se faire en ligne et doit se faire lors de l'une des deux séances proposées au début de ce bulletin.

## Formation d'équipes

Si le nombre de joueur le permet, nous visons la formation d'équipes selon les catégories d'âge suivantes :

- U-6 mixte Pour les personnes nées en 2012 et 2011
- U-8 mixte Pour les personnes nées en 2010 et 2009
- U-10 féminin Pour les personnes nées en 2008 et 2007
- U-10 masculin Pour les personnes nées en 2008 et 2007
- U-12 féminin Pour les personnes nées en 2006 et 2005
- U-12 masculin Pour les personnes nées en 2006 et 2005
- U-14 féminin Pour les personnes nées en 2004 et 2003
- U-14 masculin Pour les personnes nées en 2004 et 2003
- U-16 féminin Pour les personnes nées en 2002 et 2001
- U-16 masculin Pour les personnes nées en 2002 et 2001

Advenant qu'il n'y a pas assez de joueurs dans une catégorie en particulier, le regroupement avec les joueurs d'une localité voisine sera possible.

## Demande de dérogation

Il est possible, sous certaines conditions, qu'un joueur puisse évoluer dans une catégorie qui n'est pas la sienne, que ce soit pour une catégorie inférieure ou pour une catégorie supérieure. Toutefois, il devra répondre à des critères importants et adresser une demande de dérogation au club de soccer de Maria avant le 28 avril 2017 à l'adresse suivante [darlen@soccerbdc.com](mailto:darlen@soccerbdc.com).

La demande de dérogation sera ensuite soumise et traitée au comité de dérogation du Club de soccer BDC qui émettra par la suite son acceptation ou son refus.

## Compétitions

Nos équipes de soccer "Local" participeront à 2 tournois locaux incluant la Coupe Baie-des-Chaleurs. Les frais d'inscription de ces 2 compétitions sont payés par le Club de soccer de Maria. Les endroits et les dates sont déjà connues. Pour les connaître, veuillez consulter le site web du club. Si une équipe désire participer à plus de 2 compétitions, les frais d'inscription seront alors à la charge de l'équipe.

Pour les intéressés aux équipes de la ligue "A" de l'ARSEQ, les endroits et les dates des rassemblements sont déjà connues:

- Rimouski: le 3 et 4 juin 2017
- Baie-des-Chaleurs (Maria et Bonaventure en partenariat): le 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017
- Rivière-du-Loup: le 19 et 20 août 2017

## Assemblée générale annuelle du club de soccer de Maria

La date de notre assemblée générale annuelle aura lieu le jeudi 27 avril à 20h00 au chalet des sports de Maria.

Merci à tous et bonne saison !

Darlen Boulay  
Club de soccer de Maria